

**RESOLUTIONS N° 004/2023/MCA-BR/CA  
DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-BENIN REGIONAL**

-----

Date : **14 décembre 2023**  
Heure d'ouverture : **15 heures**  
Heure de clôture : **17 heures**  
Lieu : **salle 402, siège MCA-Bénin Régional**

➤ **Textes de référence**

- ✓ Accord de Don signé le 14 décembre 2022 entre la République du Bénin et les Etats-Unis d'Amérique représentés par le Millennium Challenge Corporation, "MCC", (ci-après « Compact »), Annexe I.C.1 (b) ;
- ✓ Accord de Mise en Œuvre du Programme signé le 14 décembre 2022 entre la République du Bénin et les Etats-Unis d'Amérique représentés par le Millennium Challenge Corporation, "MCC", (ci-après « Accord de mise en œuvre du programme »), section 1.3 ;
- ✓ Décret n° 2023-276 du 24 mai 2023 portant création, organisation, composition et fonctionnement du Millennium Challenge Account-Bénin Régional (ci-après « Décret »), article 16 ;
- ✓ Statuts du MCA-Bénin Régional, section 3.13 (a).

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du Programme, le Décret ou les Statuts.

➤ **Régularité de la notification de l'avis de réunion et vérification du quorum**

Conformément à l'article 16 du Décret et à la section 3.13 (a) des Statuts du MCA-Bénin Régional :

- ✓ l'avis de réunion est régulièrement notifié aux membres du Conseil d'administration ;
- ✓ les conditions de quorum sont remplies.

A la suite de la présentation, par le Président du Conseil d'administration, des points inscrits à l'ordre du jour et des communications présentées par le Coordonnateur national de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional et après en avoir délibéré, il a été :

**RESOLU QUE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** présent reconnaît avoir reçu, dans le délai requis, une notification de l'avis de convocation à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir pris connaissance, ratifie les documents ci-après relatifs au décaissement des Fonds de Développement du Compact (CDF) et des Fonds de Facilitation du Programme (CFF) pour le trimestre janvier – mars 2024 :

- ✓ Plan de travail
- ✓ Budget détaillé
- ✓ Rapport financier détaillé
- ✓ Demande de décaissement
- ✓ Notes explicatives
- ✓ Rapport de passation des marchés
- ✓ Rapport sur les conditions préalables.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir pris connaissance du mémorandum soumis à son appréciation par l'Equipe Technique de Formulation :

- ✓ approuve l'augmentation du budget du marché relatif au recrutement d'un consultant pour la reclassification du réseau routier et interurbain du Bénin du projet Infrastructure du Corridor ;
- ✓ autorise le Coordonnateur national du MCA-Bénin Régional à prendre les dispositions utiles à l'effet de poursuivre le processus de passation avec le budget tel que modifié.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen et discussion, approuve le Plan de Passation des Marchés pour le compte du trimestre janvier – mars 2024.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après examen du mémorandum y afférent, nomme Monsieur **Afiss BILEOMA** au poste de Coordonnateur national du Millennium Challenge Account-Bénin Régional.

**RESOLU QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir pris connaissance du mémorandum y afférent :

- ✓ autorise la mise à disposition de chaque membre titulaire ayant voix délibérative et de chaque observateur permanent, du matériel informatique à utiliser dans le cadre de la préparation et de la participation aux réunions du Conseil d'administration ;
- ✓ appelle l'attention de chaque membre titulaire ayant voix délibérative et de chaque observateur permanent affectataire du matériel informatique à en faire un bon usage et à le remettre à la Coordination nationale du MCA-Bénin Régional, dès la fin de son mandat ou la cessation de la fonction au titre de laquelle il siège au sein du Conseil d'administration du MCA-Bénin Régional ;
- ✓ instruit le Coordonnateur national du MCA-Bénin Régional à prendre toutes les dispositions à l'effet d'assurer l'application effective de la présente résolution.

**RESOLU QUE** le Coordonnateur national du Millennium Challenge Account-Bénin Régional est autorisé à transmettre, le cas échéant, au Millennium Challenge Corporation pour avis de non-objection, tous les documents dûment autorisés, approuvés et ratifiés par les présentes résolutions.

*G*

**RESOLU QUE** les membres du Conseil d'administration, le Coordonnateur national du MCA-Bénin Régional et les membres de l'Equipe Technique de Formulation du Compact Régional sont autorisés et instruits pour élaborer tout document et prendre toute action en vue de la réalisation de l'objectif des présentes résolutions, dans les limites de leurs compétences respectives.

Signé et mis en vigueur ce 14 décembre 2023.



Nom : **Abdoulaye BLO TCHANE**  
Titre : **Président du Conseil d'administration**



Nom : **Gaudens DJIHOUESSI**  
Titre : **Expert Juriste de l'Equipe Technique de Formulation**  
**Secrétaire intérimaire du Conseil d'administration**

**Pièce jointe :**

- Ordre du jour
- Liste des participants